

COMPAGNIE QUÉBÉCOISE

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

UNITÉ

CODE UNITÉ 01309 PROCÈS-VERBAL N° 118/1989 / 19

N° PIÈCE 01 N° FEUILLET 01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'UN PHÉNOMÈNE O.V.N.I

NOUS SOUSSIGNÉ(S), K E et P C , Gendarmes à la Brigade de

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, trois mars mil neuf cent quatre vingt neuf, à neuf heures, nous sommes avisés qu'une observation d'un phénomène O.V.NI aurait été faite au cours de la nuit du deux au trois mars 1989, aux environs du lieu-dit " " sur le territoire de la commune de .

Nous nous transportons sur place, et nous prenons contact avec les témoins de cette observation, qui nous conduisent sur les lieux exacts où le phénomène s'est produit.

ETAT DES LIEUX

L'endroit où s'est produit le phénomène, se trouve en bordure du CD , dans le sens de circulation , au niveau d'une tombe située en bordure de la dite route.

La zone est composée de cultures et de bois. Il n'ya pas de lignes à haute tension aux abords de cette zone.

La visibilité n'est en rien gênée par aucun obstacle que se soit. (Plan de situation joint en fin de Procédure)

ENQUETE

Nous entendons Mr S , qui demeure au lieu-dit " " à qui est le témoin de cette observation. Il nous déclare qu'il circulait sur le CD en compagnie de son épouse, qu'il était une heure du matin, et que soudain en arrivant au niveau de la tombe qui se trouve au bord de la route, peu avant le lieu-dit " " son véhicule s'est arrêté de fonctionner et les phares de la voiture se sont éteints sans aucune intervention du conducteur. A ce moment, sa femme et lui ont aperçu une boule rouge du genre d'une boule de feu, dont émanait une lumière rouge très vive.

La "boule de feu" se déplaçait d'Ouest en Est, c'est à dire de droite à gauche par rapport au sens de marche du véhicule de Mr S . Une fois la boule passée, le véhicule s'est remis en route seul, et les phares de la voiture se sont rallumés.

Mr et Mme S nous ont semblé très choqués par ce qu'ils avaient vu. Nous avons demandé au Maire de , s'il connaissait bien la famille S , et selon lui ces gens ne sont pas des personnes à dire n'importe quoi et jouissent d'une bonne réputation sur la commune de . Des voisins de cette famille, nous avons pu savoir qu'ils étaient de braves gens sans histoire et qu'ils étaient dignes de foi . Nous avons pu constater par nous même, lors de l'audition de Mr S , qu'il se demandait s'il avait rêvé ou s'il avait réellement vu la réalité. Il nous a semblé très sincère dans ses déclarations. Nous pouvons donc dire, que ces témoins nous semblent dignes de foi .

...../.....

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

- checkboxes for destinations

Expéditions :

Voir bordereau d'envoi

AUX ARCHIVES

LE 10 avril 1989

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

...../.....

Le quatre mars 1989, poursuivant notre enquête, nous sommes amenés à apprendre par la fille de Mr S , qu'une personne habitant , a constaté le même phénomène au cours de la nuit du 02 au 03 mars et ce entre une heure quinze et une heure trente.

Cette personne a contacté la famille S suite à un article paru dans la presse locale le matin même. Elle voulait garder l'anonymat car elle avait peur d'être ridiculisée par la presse. Cette personne a donc décrit ce qu'elle a vu comme étant une boule de feu rouge de la grosseur d'un gros projecteur, se déplaçant horizontalement, et dégageant une lumière très vive.

La personne précise qu'elle a été réveillée par son chien qui gémissait de peur et qui paniquait en voyant le phénomène. Cette personne voulait simplement que la fille de Mr et Mme S rassure ses parents, et qu'ils sachent bien qu'ils n'avaient pas rêvés.

Nous avons pris contact avec les techniciens de l'émetteur de T.D.F se trouvant à , afin de savoir si leurs émissions avaient été troublées durant la nuit du 02 au 03 mars. Ils nous ont dit ne rien avoir constaté d'anormal.

Au cours de notre enquête, nous n'avons pu obtenir plus de renseignements. Nous avons tenté de localiser des traces éventuelles en faisant de multiples patrouilles dans la zone où a été aperçu le phénomène, mais sans résultat.

CLOTURE

En conclusion, nous pouvons dire que ce phénomène est du type O.R.2, à savoir qu' il a causé une perturbation à l'environnement et plus précisément à une automobile en mouvement. Il a produit un effet physique sur les organes du véhicule.

Selon les témoins, le temps était légèrement nuageux, mais en aucun cas orageux. Nous n'avons pu, au cours de notre enquête, assimiler ce phénomène à aucun phénomène naturel connu.

En conséquence, nous transmettons la présente Procédure composée du témoignage de Mr S ainsi que d'un plan de situation des lieux, tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Fait et clos à , le 10 Avril 1989.

Le Gendarme K E

Le Gendarme F

UNITÉ

BRIGADE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

118/89

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, trois mars mil neuf cent quatre vingt neuf, à 14 heures 30, au Bureau de notre Unité, nous soussigné(s) K E, Gendarme A.P.J, agissant sous contrôle du MDL/C L A, O.P.J TC vu les articles -----20 & 75----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

S G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M,

Fra

FILIAISON

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant, qui nous déclare : -----

-----Cette nuit vers 1 heure 30 du matin, je circulais sur la D dans le sens avec mon véhicule. Je revenais d'une soirée chez des cousins qui habitent à -----

-----En arrivant au niveau de la tombe de M D qui se trouve au lieu-dit, mon véhicule s'est soudain arrêté de marcher et toutes les lumières des phares se sont éteintes. j'ai également aperçu une boule de feu rouge de la grosseur d'un poing humain.-----

-----Cette lumière venait de la droite par rapport à mon sens de marche et se déplaçait dans ma direction. Puis le phénomène s'est arrêté, et le moteur de ma voiture s'est remis à fonctionner normalement. Les phares se sont soudain rallumés, et la boule de feu a disparu.-----

-----Je ne peux vous situer le lieu exact de l'apparition de ce phénomène, car cela pouvait se faire aussi bien au niveau de " " qui est un lieu dit un peu plus à gauche droite par rapport à la tombe de M D.-----

-----Ceci m'a beaucoup étonné, car il ne pleuvait pas, et il n'y avait pas d'orage. Je ne vois pas ce qui aurait pu produire ce genre de chose Depuis 28 ans que j'habite dans le secteur de ce phénomène, je n'ai jamais rien vu de pareil. J'ai été très surpris et ma femme a eu très peur en voyant cette chose.-----

-----Lors du passage de la boule de feu, j'ai remarqué une lumière rouge très vive, qui ne se déplaçait pas très rapidement si on se fie à la foudre quand elle tombe, mais suffisamment vite tout de même.-----

-----Le temps était nuageux, mais on avait une très bonne visibilité. La boule de feu n'a ni changé de forme, ni de couleur.

...../.....

un Nat Recye Nup.

-----De toute ma vie je n'ai vu quelque chose qui ressemble à cela. Je ne connais pas de phénomènes naturels, qui ressemblent à cela.

-----Je n'ai jamais eu de visions de ma vie, mais là si ma femme n'avait pas vu la même chose que moi, j'aurais pu croire que cela en était une. Je n'ai jamais été traité en Hôpital Psychiatrique.

-----Hier soir je n'ai pas forcé sur l'alcool chez mes cousins et je ne pense pas que ce soit la raison du phénomène que j'ai vu.

-----Je n'ai pas pour habitude de raconter n'importe quoi, surtout ce genre de choses. D'ailleurs, j'avais un peu peur de venir vous voir à ce sujet, car je croyais que vous me prendriez pour un fou. Ce n'est pas facile de parler d'un truc qu'on a jamais vu auparavant.

-----J'avoue être encore sous le choc de ce que j'ai vu cette nuit, et je ne trouve vraiment aucune explications logiques à ce phénomène. Surtout que mon véhicule possède une batterie neuve, et que je l'ai fait réviser il y a deux mois environ. - - - - -

-----Le 3 mars 1989 à 15h20-Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.- - - - -

La personne entendue

L'A.P.J

PLAN DE SITUATION

LEGENDE



Zone de passage du phénomène

Emplacement de la tombe



Position du véhicule des S au moment de l'observation



P.V N° 118/1989

PLANCHE

PHOTOGRAPHIQUE



Vue N°1 : Vue des lieux dans le sens de circulation

On aperçoit le type de végétation sur la droite de la route. Cette vue est prise dans le sens de circulation des S



Vue N°2 : Vue de la partie gauche de la chaussée dans le sens

On peut distinguer l'antenne émettrice de T.D.F.



Vue N°3 : Vue rapprochée du point où a été aperçu le phénomène. La tombe se situe sous l'arbre marqué d'une flèche.





Vue N°4 : Position du véhicule de Mr S au moment de l'observation du phénomène. La tombe du premier plan a été prise comme point de repère par le Témoin.



Vue N°5 : Vue de l'endroit où habite Mr S. Cette vue a été prise dans le sens de circulation. Mr S habite à quelques centaines de mètres du lieu d'observation du phénomène. (La maison est marquée d'une flèche)



Vue N°6 : Vue de la route où a été aperçu le phénomène, dans le sens de circulation. On aperçoit nettement la butte où se trouve la tombe qui a servi de repère pour l'observation.

